

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

Région Auvergne-Rhône-Alpes

LE MODELE TYPE DE PROTOCOLE DE COOPERATION COMPREND DEUX PARTIES :

- FICHE PROJET**
- TABLEAU "DESCRIPTION DU PROCESSUS DE PRISE EN CHARGE DU PATIENT"**

Remarques générales

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

FICHE PROJET	
ITEMS	ELEMENTS DE REPONSE
Intitulé du Protocole de coopération (PC) Quel est le thème de la coopération entre professionnels de santé ?	Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un CLAT
Profession du délégrant Quelle est la profession, et le cas échéant la spécialité, du délégrant inscrite à l'article L. 4011-1 du code de la santé publique ?	Médecin exerçant dans un Centre de Lutte Anti – Tuberculeuse
Profession du délégué Quelle est la profession du ou des délégué(s) inscrite à l'article L. 4011-1 du code de la santé publique ?	Infirmier(e) diplômé(e) d'Etat Le pré-requis essentiel est d'avoir au moins 6 mois d'exercice dans un Centre de Lutte Anti Tuberculeuse et avoir été formé à la lecture des tests tuberculiques.
Objectifs Quels sont les résultats attendus en termes de <ul style="list-style-type: none"> - qualité de la prise en charge du patient ? (délai de prise en charge, file active, gains pour les patients, objectifs de santé publique...) - réorganisation de la prise en charge ? 	Le test tuberculique (ou IDR) est un acte pratiqué dans 4 situations : ces situations ont été précisées dans l'arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le BCG et aux tests tuberculiques et dans les recommandations du HCSP de : IDR comme test pré vaccinal si l'enfant a plus de 6 ans , lors d'enquête autour d'un cas , comme aide au diagnostic de tuberculose, et comme test de référence dans le cadre de la surveillance des professionnels de santé. Le Centre de Lutte Anti-tuberculeuse (CLAT) est amené à effectuer des tests pour chacune de ces situations et le test tuberculique reste un acte essentiel pour le diagnostic de l'Infection

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

- optimisation de la dépense de santé ?
- quelles sont les informations concernant la prise en charge, au niveau local ?, régional ?, national ? international ?

Tuberculeuse Latente (ITL).

Le présent protocole de coopération a pour objectif de confier à l'IDE exerçant au CLAT la lecture des tests tuberculiques, ce qui permet de réaliser ces tests sans délais, ayant recours à un médecin uniquement en cas de test positif ou d'immunodépression du patient. Les contraintes liées à un acte en 2 temps (test par IDE et lecture par médecin), à la lecture par un médecin 48 heures à 72 heures après le test, au nombre de sujets contact, aux moyens humains et les problèmes de disponibilité des médecins sont sources de difficultés organisationnelles et de retard de prise en charge.

C'est dans ce contexte que des CLATs de la région Rhône Alpes (Ain, Drôme, Isère, Haute Savoie Sud, Rhône) et aussi de la région Languedoc Roussillon (CLAT des Pyrénées Orientales) souhaitent mettre en place un protocole de délégation de lecture des tests tuberculiques. De nombreux autres CLATs de France et de métropole (enquête et résultats en **pièce jointe**) se sont prononcés en faveur d'une délégation de lecture de tests tuberculiques par des IDE des CLAT, lors d'une enquête réalisée auprès de tous les CLATs à la fin de l'année 2014.

Ce protocole de délégation a recueilli un fort potentiel d'adhésion suite à cette enquête.

Patient

-->Elargir l'offre de plages de RDV et raccourcir les délais de RDV pour les tests tuberculiques

-->Bénéficiaire de l'expertise des professionnels du CLAT

Délégué

Autonomisation dans sa pratique professionnelle, reconnaissance, valorisation des compétences des IDE des CLAT

Délégant

--> Optimisation du temps médical,

--> Mise en valeur de l'expertise médicale

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

--> Partage des pratiques

En termes de dépenses de santé : s'adapter aux évolutions budgétaires dans un souci d'efficience
Le nombre de tests tuberculiques est variable d'un CLAT à l'autre : il dépend du nombre d'enquêtes (en lien avec les Déclarations Obligatoires , DO , du département et des DO hors département) et des activités des CLATs ; la plupart des CLATs réalisent des vaccins BCG ce qui justifie un test pré vaccinal pour les enfants de plus de 6 ans ; la majorité des CLATs assurent également des actions de dépistage ciblé auprès de populations à risque ce qui nécessitent des tests chez les jeunes de moins de 15 ans ; enfin certains CLATs assurent des tests dans le cadre d'embauche ou dans des situations d'aide au diagnostic.

Des données d'activité sont en annexe n°1: l'activité est très variable d'un CLAT à l'autre.

Tous les tests effectués font l'objet d'une consultation de lecture avec interprétation.

Il faut différencier :

- d'une part, le seuil de positivité qui constitue un critère de jugement de négativité ou de positivité du test (= résultat du test) : une réaction est jugée négative lorsque le diamètre de l'induration est < 5 mm ; une réaction est jugée positive lorsque le diamètre de l'induration est > ou égal à 5 mm
(cf. synthèse et recommandations du groupe de travail du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France de 2002-2003)
- d'autre part, l'interprétation qui repose sur des critères à confronter au contexte particulier de chaque patient : antécédents de BCG, notion d'immunodépression clinique ou médicamenteuse (qui est systématiquement recherchée à l'interrogatoire lors du test), résultats de tests antérieurs si sont connus.

La lecture du test tuberculique est un acte rapide lorsque le test est négatif, elle est un peu plus longue si le test est positif.

L'interprétation du test est un acte chronophage: elle doit tenir compte du contexte (cf supra).

Le rythme de consultation pour la lecture et l'interprétation varie selon les CLAT : chaque

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

	<p>consultation dure 15 minutes environ et en moyenne. La délégation de la lecture et de l'interprétation selon la grille en annexe n° 2 permettrait de gagner 40 % à 50 % de temps médical de lecture permettant ainsi de redéployer ce temps médical sur d'autres activités médicales puisque près de 50% des tests lus sont négatifs.</p>
<p>Actes dérogatoires</p> <p>Quelles sont les décisions prises par le délégué, sans participation du délégant ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pour un examen clinique, s'agit-il par exemple de poser son indication, de le réaliser, de l'interpréter ou encore de définir la conduite à tenir en fonction des résultats...? 2. Pour une consultation de suivi, s'agit-il, par exemple, d'en décider l'opportunité, de détecter et d'interpréter des signes cliniques, de décider des orientations du patient, de poser l'indication d'un examen à réaliser, de réaliser une prescription, d'adapter un traitement ou de le renouveler ? 3. Pour un acte technique, s'agit-il, par exemple, de poser son indication, de le 	<p>Le médecin délégant pose l'indication et prescrit le test tuberculique que l'IDE réalise. Le médecin prescripteur est un médecin exerçant au CLAT, il peut aussi être pédiatre (pour demande de test pré-vaccinal BCG), médecin du travail (lors d'embauche), médecin traitant ou un médecin spécialiste.</p> <p>L'acte dérogatoire consiste en la lecture du test tuberculique 48 heures à 72 heures après la réalisation du test et la transcription de son résultat quantitatif dans le carnet de santé et dans le dossier médical. L'interprétation sera assurée selon la grille en annexe 2:</p> <p>Un test est considéré positif s'il est supérieur ou égal à 5 mm</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour tous les tests négatifs pour lesquels il n'y aura aucun contexte d'immunodépression décelé à l'interrogatoire (fiche de renseignements médicaux jointe en annexe n°3) : l'interprétation sera assurée par l'IDE sans RDV médical. ➤ Certaines situations feront l'objet d'un avis médical après la lecture par l'IDE (cf annexe n°2) ➤ Dans d'autres situations ou en cas de doute de l'infirmier, la lecture sera systématiquement suivie d'une consultation médicale (test lu positif avant BCG, patients immunodéprimés, certaines situations de dépistage ciblé et d'embauche : cf. annexe n° 2) <p>Pour toutes ces situations pour lesquelles un avis médical est demandé ou une consultation médicale programmée, l'IDE informera l'utilisateur comme il a été précisé dans la fiche de recueil de consentement (annexe n° 4)</p> <p>La fiche de consultation sera systématiquement renseignée par l'IDE au moment de la réalisation du test.</p>

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiniques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

<p>réaliser, de l'interpréter ou encore de décider de la conduite à tenir en fonction des résultats ?</p> <p>L'ensemble des actes/activités réalisé(e)s doit être listé, en mettant en évidence ceux/celles qui sont dérogatoires</p> <p>Page art 51 du Site HAS</p>	<p>Suites potentielles en matière d'actes médicaux</p> <p>La vaccination BCG :</p> <p>Dans la mesure où la prescription médicale de vaccin BCG a été faite avant le test, en tenant compte des textes en vigueur dont le calendrier vaccinal et le décret n° 2019-149 du 27 février 2019 relatif à la levée de l'obligation vaccinale pour certaines activités et professions, l'IDE pourra vacciner sans attendre en cas de test négatif (aucune réaction sur la peau).</p> <p>Aucun autre acte ou examen complémentaire ne sera effectué ou prescrit par l'IDE</p>
<p>Lieu de mise en œuvre</p> <p>Dans quel type de lieu le protocole a-t-il vocation à être mis en œuvre ?</p> <p>Quelles sont les caractéristiques de ce lieu qui conditionnent éventuellement sa mise en œuvre ?</p> <p>Quelles sont les caractéristiques de l'équipe ? (nombre minimal, nombre d'actes minimal, type d'organisation)</p>	<p>- La lecture des tests par l'IDE du CLAT peut être réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les locaux du CLAT - au domicile du patient - sur site lors d'enquêtes collectives <p>Le lieu de mise en œuvre doit permettre de recevoir les patients individuellement dans une pièce fermée afin de garantir la confidentialité.</p> <p>Une présence médicale ne sera pas systématiquement requise dès lors que la lecture du test est protocolisée : voir le protocole de grille d'interprétation suite à la lecture du test en annexe n°2</p> <p>La mesure d'une induration comporte une certaine part de subjectivité : les bords de l'induration ne sont pas francs et les mesures peuvent varier d' 1 ou 2 millimètres d'un professionnel à un autre qu'il s'agisse du médecin ou d'IDE.</p> <p>L'IDE assurera l'interprétation de tous les tests négatifs sauf en cas d'immunodépression, ou en cas de doute.</p> <p>Les critères d'immunodépression sont relevés lors de l'entretien individuel au moment de la</p>

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

	<p>réalisation du test (cf annexe 3).</p> <p>Les dossiers des patients pour lesquels un avis ou une consultation médicale est nécessaire seront transmis au médecin du CLAT. Les patients pour lesquels une consultation médicale est nécessaire, seront contactés par courrier par mail ou par téléphone (selon la modalité définie avec le patient) pour leur proposer un RDV médical dans un délai maximum de 5 jours ouvrés.</p>
--	--

	ELEMENTS DE REPONSE
<p>Références utilisées</p> <p>Quelles sont les références utilisées pour respecter les bonnes pratiques professionnelles adaptées à la prise en charge ?</p> <p>Il s'agit des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Textes réglementaires - Textes de références opérationnelles - Références bibliographiques 	<p>Le présent protocole sera révisé en fonction de l'actualisation des recommandations et des autres références utilisées.</p> <p>Textes réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Arrêté du 13 juillet 2004 relatif à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et aux tests tuberculiques http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000250839 ➤ Circulaire DGS/SD5C n° 2004-373 du 11 octobre 2004 relative à la pratique de la vaccination par le vaccin antituberculeux BCG et à la pratique des tests tuberculiques https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2004/04-44/a0442936.htm <p>La lecture des tests par les IDE est déjà assurée dans certains pays</p> <p>Québec https://www.oiiq.org/pratique-infirmiere/activite-reservees/proceder-a-la-vaccination</p> <p>Australie</p>

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

	<p>http://ideas.health.vic.gov.au/diseases/positive-skin-test-for-tuberculosis-public-health-information.asp</p> <p>Canada https://www.saskatoonhealthregion.ca/about/NursingManual/1178.pdf</p> <p>Etats-Unis http://www.floridahealth.gov/diseases-and-conditions/tuberculosis/tb-professionals/_documents/tb-tag5.pdf</p>
<p>Type de patients concernés</p> <p>Quelle sont les caractéristiques des patients concernés par le protocole? (typologie, nombre...)</p> <p>Quels sont les critères d'inclusion et d'exclusion ?</p> <p>Qui décide de l'inclusion ? A quel moment ?</p>	<p>Les patients concernés par le protocole sont les patients vus en consultation par l'IDE ou le médecin du CLAT pour lesquels il y a une indication à réaliser le test tuberculique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enfants de plus de 6 ans avant la réalisation du vaccin BCG - Les adultes et les enfants dans le cadre des enquêtes autour d'un cas - En cas d'orientation par un médecin dans le cadre de l'aide au diagnostic - Pour le dépistage de l'infection tuberculeuse latente chez les migrants de moins de 15 ans - Pour la surveillance des professionnels de santé ou leur embauche. <p>Les critères d'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> le refus du patient que la lecture soit effectuée par une IDE. les patients immunodéprimés <p>les patients seront orientés vers le médecin exerçant dans le CLAT.</p>
<p>Information des patients</p>	<p>L'information du patient sur la prise en charge par le délégué est réalisée par la</p>

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT)

Qui informe le patient en premier lieu de sa prise en charge dans le cadre d'un protocole de coopération ? A quel moment de la prise en charge ?

Comment est donnée l'information au patient ?
Une information écrite est-elle laissée au patient ?
(si oui, joindre un modèle de cette information écrite)

Quelles sont les solutions alternatives, proposées au patient, en cas de refus à la nouvelle prise en charge proposée ?

Qui recueille le consentement du patient ?

Comment est-il tracé ?

secrétaire lors de la prise de RDV et par l'IDE lors du test tuberculique.

Annexe n°4 : Formulaire d'information des usagers et de recueil du consentement.

Lors de la prise de RDV téléphonique, l'échange se fait en français et l'information peut être donnée.

Lors de la prise de RDV sur site de consultation, les personnes migrantes sont en général accompagnées par une personne qui parle français et qui pourra assurer la traduction.

Si tel n'est pas le cas, on fera appel à l'interprétariat téléphonique (ISM interprétariat)

Le patient (ou son entourage dans le cas de patient mineur) est informé :

- de la possibilité de bénéficier de la lecture de test par une IDE en lieu et place d'un médecin et en l'absence de celui-ci
- du caractère dérogatoire de cet acte (cf annexe 4)
- des modalités d'organisation de la lecture de test
- du caractère volontaire de la participation au protocole
- des modalités de prise en charge en cas de refus d'intégrer le protocole
- du partage d'informations médicales le concernant nécessaire à la délégation de tâche
- des bénéfices apportés par le protocole (délais réduits pour l'information du patient sur les résultats du test, ...)

Cette information est délivrée par la secrétaire lors de la prise de RDV ou par le professionnel accueillant le patient le jour du test.

Lors de la consultation pour réalisation du test avec l'IDE, celle-ci doit :

- vérifier que l'information a bien été transmise et a bien été comprise. A défaut l'IDE donne l'information
- s'assurer du consentement du patient
- récupérer la fiche de consentement et l'inscrire dans le dossier du patient.

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

<p>Formation des professionnels délégués</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les <u>compétences nécessaires</u> pour réaliser l'acte/activité - Quelles sont les <u>nouvelles compétences</u> à acquérir pour réaliser l'acte(s) ou l'activité(s) dérogatoire(s) ? - Quels sont les <u>objectifs pédagogiques</u> au regard des compétences à acquérir et des risques à éviter ? - Quel est le <u>programme et les modalités de formation théorique</u> <ul style="list-style-type: none"> o Qui valide le contenu de la formation ? o Quel volume horaire et type de formation (niveau minimal exigible) ? o Comment sont validées les compétences acquises par le délégué à l'issue de la formation ? - Quelles sont les modalités de la <u>formation pratique</u> ? (en une séquence, formation graduée...et dans ce cas, quels sont les modalités de passage d'une séquence à une autre ?) Qui valide la formation et comment ? 	<p>1) Formation des secrétaires d'accueil : Connaître le protocole de coopération : les secrétaires d'accueil seront associées à la mise en place du protocole et recevront par les médecins délégués du CLAT une formation afin de transmettre le message à l'accueil des usagers. Les informations à transmettre à l'accueil sont contenues dans l'annexe n°4</p> <p>2) Formation des délégués IDE : Elle est assurée par les médecins délégués. Un engagement écrit est signé entre les protagonistes Compétences à acquérir : apprendre à lire les tests tuberculiques : annexes 5 et 6</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir reconnaître l'absence d'induration au lieu d'injection du test tuberculique • Savoir repérer les différentes formes d'induration : induration sans relief, induration à bords flous, induration à bords assez nets, induration à bords très nets • Savoir mesurer quantitativement l'induration en mm. • Informer l'utilisateur que le résultat de la lecture implique un avis médical ou une consultation médicale <p>Formation pratique : Par compagnonnage par le médecin délégué Participation minimale à la lecture de 40 tests tuberculiques réalisés par le médecin délégué Réalisation minimale de 20 lectures de tests en présence du délégué</p> <p>Validation de la formation pratique : à l'issue de la formation pratique, une évaluation des compétences du délégué, nécessaire à la mise en œuvre du protocole est réalisée par le médecin formateur selon une grille explicite signée et datée par ce dernier. Une attestation lui est délivrée. (cf annexe n°7)</p>
--	---

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les <u>pré-requis</u>, notamment en termes d'expérience professionnelle ou de diplômes ? - <u>Formation continue</u> : Quelles sont les modalités prévues au maintien des compétences acquises ? (fréquence, outil, ...) 	<p>Une formation complémentaire sera effectuée si tous les points de la grille ne sont pas acquis.</p> <p>L'ensemble des compétences doit être acquis pour que l'IDE puisse adhérer au protocole.</p> <p>Prérequis Au minimum : 6 mois d'activité au CLAT. Formation dédiée aux IDE exerçant en CLAT.</p> <p>Maintien des compétences A la prise de poste d'un nouveau délégué le médecin délégant réalisera des supervisions au moins une fois par semaine avec ajustement des pratiques quand c'est nécessaire La déclaration des erreurs d'interprétation est systématique puis une analyse collégiale du CLAT de ces erreurs d'interprétation est réalisée. les compétences du délégué sont évaluées au cours des staffs et/ou des réunions trimestrielles, et en cas de besoin, une formation est envisagée.</p>
<p>Intervention du déléguant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment le déléguant s'assure-t-il de la bonne réalisation par le délégué de l'acte ou de l'activité dérogatoire ? - <u>Critères d'alerte au déléguant</u> : Sur quels critères le délégué fait-il appel au déléguant (ou à un médecin non déléguant, en cas d'urgence) ? (lister les critères d'alerte et préciser les modalités d'alerte) 	<p>Supervision En fonction de l'activité des CLATs et selon l'organisation du service (présence du médecin au CLAT), des mises au point se feront lors d'un staff hebdomadaire entre les IDE et le médecin concernant les lectures « problématiques » et les patients qui doivent être orientés pour avis médical.</p> <p>Les informations relatives à la consultation de lecture et les résultats chiffrés de la lecture de test sont consignés dans le dossier patient partagé entre IDE et médecin ainsi que dans le carnet de vaccination et /ou carnet de santé du patient. Pour les CLATs informatisés, l'extraction des lectures par nom de professionnel doit être possible ; pour les CLATs non informatisés, la traçabilité du professionnel qui assure la</p>

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

<ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont, en fonction de ces critères, les <u>modalités d'intervention</u> du délégant - <u>gestion des urgences</u> : Quelles sont les modalités prévues en cas d'urgence : intervention du délégant ou d'un autre médecin en cas d'urgence, protocole - Quelles sont les modalités prévues pour s'assurer du maintien des compétences du délégué / dérogation ? - activité minimum - formation continue, 	<p>lecture apparaîtra dans le dossier- patient (Nom et prénom) quel soit le lieu où la lecture est effectuée</p> <p>Il n'y a pas de motifs à faire appel au délégant dans l'urgence car la lecture d'un test tuberculique positif n'appelle pas une action en urgence.</p> <p>Cependant en cas de test positif, un rdv est pris dans les deux semaines au maximum avec le médecin délégant qui assurera la prise en charge.</p> <p>Lecture faite par IDE ou médecin exerçant en CLAT</p> <p>La délégation ne porte pas sur un acte invasif : il s'agit simplement de lecture d'un test tuberculique. Cet acte ne peut en aucun cas générer un malaise.</p> <p>en cas de doute sur l'interprétation du résultat, l'infirmier(e) délégué(e) alerte le délégant.</p>
<p>Système d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les informations partagées pour organiser la prise en charge du patient ? - Quels sont les professionnels ayant accès aux informations ? quelles sont leurs actions (accès, renseignement d'informations, validation, ...) - Quelle est l'organisation permettant le partage de ces informations ? (type de matériel, 	<p>Le dossier patient vu en CLAT est l'outil de partage d'informations entre le délégant et le délégué. Ce dossier papier ou informatique comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Les données administratives du patient → Les données cliniques recueillies lors de la consultation de test tuberculique faite 48 heures ou 72 heures auparavant → Le résultat chiffré en millimètres et daté du test tuberculique avec le nom (tampon ou écriture lisible) de l'IDE → Les remarques de l'IDE <p>Pour les services informatisés, seuls les professionnels habilités ont accès au dossier.</p>

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

<p>d'organisation,...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Médecin traitant : <ul style="list-style-type: none"> o est-il informé? Si oui, comment ? o est-il impliqué dans la dérogation ? si oui, Comment 	<p>Pour les services non encore informatisés, les dossiers patients sont conservés dans une classoθήque fermée à clef en dehors des heures de consultation.</p> <p>Les médecins traitants peuvent être informés s'ils le souhaitent par l'intermédiaire des médecins exercent en CLAT ou par l'intermédiaire du carnet de santé</p>
<p>Suivi du protocole</p> <p>Sélectionnez les indicateurs génériques adaptés à votre démarche en fonction des objectifs poursuivis et remplir les fiches correspondantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les critères (congé de maternité ...).ou résultats d'indicateurs à partir desquels l'arrêt du protocole de coopération doit être envisagé ? 	<p>Annexe 8</p>
<p>Retour d'expérience</p> <p>Les évènements indésirables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les <u>évènements indésirables</u> qui font l'objet d'un recueil systématique et d'une analyse ? (liste) - Comment sont recueillis et analysés les EIG ? - Quelles sont les <u>modalités de recueil</u> et de signalement des évènements indésirables ? 	<p>Les évènements indésirables :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Test lu « négatif » alors qu'il est positif : <ul style="list-style-type: none"> ➤ ce risque existe en cas d'induration sans relief (cf. annexes 5 et 6) : la formation abordera cette question et l'IDE sera évalué sur cette compétence (cf. annexe 7) ➤ une autre situation de lecture négative est en lien avec la mesure du test : le test est négatif quand il est inférieur à 5 mm et il est positif quand il est supérieur ou égal à 5 mm .Or il existe des écarts de mesure de 1 à 2 mm

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

- Comment cette analyse est-elle réalisée ?
- Comment les résultats de cette analyse sont-ils pris en compte ?

La qualité des soins

- Quelles sont les modalités permettant d'améliorer la qualité et la sécurité des soins (fréquence, modalités, participants...) et adaptées aux risques liés aux actes/activités dérogatoires ?

Analyse des pratiques et retour d'expérience :

Comment est évaluée la qualité de la prise en charge (fréquence, modalités, participants...)?

entre médecins ; cet écart de mesure peut donc également exister entre médecins et IDE si bien qu'un test lu par l'un à 4 mm (donc négatif) peut être lu par un autre à 5 mm donc positif. Ces écarts de mesure sont plus fréquents lorsque l'induration a des bords flous. Cet écart de mesure n'a pas de conséquence préjudiciable hormis lors de la décision vaccinale BCG : c'est pour pallier à ce risque que toute réaction au point d'injection d'un test pré vaccinal conduira à un avis médical

- 2) Lecture positive d'un test négatif : cette situation ne peut se retrouver que pour les faibles positivités, elle sera suivie d'un avis ou à d'une consultation médicale. (cf. annexe n° 2)

Type d'évènements indésirables recueillis systématiquement :

Non information du patient lors de la prise de RDV
Nombre de refus de consultations de lecture par infirmière
Défaut d'intervention ou de réponse du délégué

Recueil des évènements indésirables

Renseignements sur grille de recueil spécifique : annexe n° 8
Les évènements indésirables sont recueillis et transmis au service qualité à partir de la fiche de signalement des évènements indésirables de l'établissement. La fiche est renseignée par l'IDE ou le médecin du CLAT.

Analyse des évènements indésirables et prise en compte

Sur un temps spécifique de réunion mensuelle entre les délégués et les délégués et personnels d'accueil

Analyse des pratiques en CLAT :

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT)

	<p>Transmission d'informations hebdomadaires entre délégants et délégués. La revue des tests qui nécessitent une orientation vers le médecin permet au médecin de donner un avis sur les tests pour lesquels une validation médicale est nécessaire.</p> <p>Réunions de coordination pluridisciplinaire trimestrielle qui permettent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Valider les procédures ➤ Evaluer l'appropriation du dispositif par le délégué ➤ Faire une revue de l'activité du trimestre écoulé : nombre de lectures faites <p>Evaluer les connaissances et compétences : voir le chapitre « formation ».</p>
<p>Traçabilité et archivage</p> <p>- Quels sont les documents qui permettent de suivre la mise en œuvre du protocole (procédures,)</p> <p>- Comment sont-ils archivés ?</p>	<p>Les éléments devant être archivés dans le dossier de chaque patient sont</p> <p>La fiche de consultation renseignée comportant un item de consentement et la lecture du test précisant la date de la lecture, le résultat en mm ainsi que le nom de l'IDE ayant réalisé la lecture du test</p> <p>L'archivage se fait dans le dossier informatique du patient pour les CLAT informatisés, dans le dossier papier du patient pour les autres, ces dossiers étant eux même archivés dans une classothèque.</p>
<p>Processus de prise en charge</p> <p>Complétez le tableau « description du processus de prise en charge du patient » du modèle type de protocole de coopération.</p> <p>Joignez les protocoles cliniques et arbres décisionnels en lien avec le processus de prise en charge</p>	<p>le tableau « description du processus de prise en charge du patient » et la fiche projet du modèle type de protocole de coopération sont renseignés</p>

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT)

TABLEAU « DESCRIPTION DU PROCESSUS DE PRISE EN CHARGE DU PATIENT »

1) Étapes de la prise en charge	2) Identification des risques	3) Causes associées	4) Solutions à mettre en place
<p>Décrivez précisément les étapes de la prise en charge concernées par le protocole de coopération</p> <p><i>(Qui fait quoi, où, quand et comment ?)</i></p> <p><i>Intégrer les interfaces avec la prise en charge amont (ex : prise de rendez-vous par une secrétaire... orientation du patient par un médecin) et aval (ex : transmission des informations au médecin traitant ...)</i></p> <p><i>Dans tous les cas, expliciter les critères sur lesquels le délégant fonde ses décisions et joindre, le cas échéant, les protocoles thérapeutiques ou les arbres de décision.</i></p>	<p>Quels sont les risques qui peuvent survenir à chacune de ces étapes ?</p> <p>Quelles peuvent en être les conséquences pour le patient (événements indésirables) ?</p>	<p>Quelles sont les causes de ces risques ?</p> <p><i>Différentes causes méritent d'être recherchées systématiquement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -patient -tâches -professionnels -équipe -environnement -matériel, équipement -management -institutionnel 	<p>Quelles solutions prévoyez-vous pour prévenir la survenue des risques identifiés et/ou les prendre en charge s'ils surviennent ?</p> <p><i>Certains aspects du protocole nécessitent une attention particulière :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les modalités de continuité et de permanence des soins. • Les critères qui déclenchent l'intervention du délégant • Les modalités d'intervention du délégant • Les critères qui permettent d'identifier une situation d'urgence • La conduite à tenir en cas d'urgence. • Les événements indésirables à signaler systématiquement • Les critères provoquant l'arrêt du PC • Les solutions alternatives proposées en cas d'exclusion d'un patient du PC
<p>1 Prise de rendez-vous par la secrétaire pour une demande de test dans toutes les</p>	<p>Information non réalisée</p> <p>Mauvaise compréhension du patient</p>	<p>Oubli d'information du patient</p> <p>Mauvaise information du patient</p>	<p>Formation spécifique des accueillants</p>

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

<p>situations où il est indiqué : test pré vaccinal, test dans le cadre d'une enquête autour d'un cas, test pour dépistage ciblé, test à visée diagnostique ou test dans le cadre de l'embauche ou du suivi de professionnel de santé.</p> <p>Lors de cette prise de RDV première information du protocole par le professionnel qui prend le RV : le test et la lecture seront faits par l'infirmier(e) diplômé(e) d'Etat : lecture en lieu et place d'un médecin. Le médecin délégant pose l'indication et prescrit le test à réaliser</p>	<p>Le patient ne vient pas au rdv (ou vient à une mauvaise date)</p> <p>Mauvaise orientation du patient</p> <p>Test tuberculique non justifié</p> <p>Absence de prescription médicale</p>	<p>Information mal comprise par le patient, par la secrétaire (obstacle de la langue...)</p> <p>Oubli d'information du patient</p>	<p>Recours aux ressources d'interprétariat (traductions, ISM...)</p> <p>Formation à compléter sur les patients exclus</p> <p>Rôle prescripteur du délégant</p> <p>Rappel des rôles et responsabilités de chacun</p>
<p>2- Accueil physique du patient par l'accueillant (secrétaire ou infirmière) du CLAT.</p>	<p>Le patient ne vient pas au rendez-vous (ou vient au mauvais rdv)</p>	<p>Oubli d'information du patient</p>	<p>Formation spécifique des accueillants : les secrétaires ...</p>

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

<p>L'IDE qui va faire le test donne l'information de prise en charge dans le cadre du protocole. L'IDE recueille le consentement sur la fiche de consultation (item spécifique). En cas de refus un nouveau RDV est donné pour prise en charge médicale. L'IDE fait l'IDR</p>	<p>Mauvaise compréhension du patient</p> <p>Risques de mauvais résultats avec faux positifs ou faux négatifs.</p> <p>Douleur</p>	<p>Information mal comprise par le patient (obstacle de la langue...)</p> <p>Injection mal faite car technique intra dermique mal maîtrisée ou</p> <p>Quantité de tuberculine à injecter mal dosée par l'IDE : pas de conséquence directe sur le patient.</p>	<p>Recours aux ressources d'interprétariat (traductions, ISM...)</p> <p>Revoir la pratique de la technique intra dermique : formations complémentaires à assurés auprès du délégué par le déléguant ou un autre IDE.</p> <p>Revoir le dosage de tuberculine et la préparation des seringues à injecter.</p>
<p>3 L'IDE qui effectue la lecture vérifie que l'item consentement ait été coché. L'IDE effectue la lecture en mesurant l'induration en millimètres (mm).</p>	<p>Résultats du test non valable : risques de faux positif ou faux négatifs.</p>	<p>L'induration du test a été mal mesurée : sur ou sous-estimée induisant des résultats avec faux positifs ou faux négatifs. Pas de conséquence directe sur le patient</p>	<p>Formations régulières à la pratique de la lecture de l'IDR par le déléguant au délégué ou par un autre délégué confirmé à la pratique IDR.</p>
<p>4 L'IDE note le résultat en mm sur le dossier médical et le carnet de santé ou de vaccination</p>	<p>Résultat non noté par l'IDE sur le carnet de santé ou de vaccination ou sur le logiciel informatisé dans le cadre d'un dysfonctionnement du déroulement de la consultation.</p>	<p>Dysfonctionnement de la consultation : appel en urgence durant la consultation, manque d'effectif pour assurer les tâches du CLAT ...</p>	<p>On reprend un RDV pour le patient dans 3 mois pour une nouvelle IDR.</p> <p>Revoir le fonctionnement du CLAT</p>

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

	<p>Risque pour le patient qu'une infection tuberculeuse latente n'est pas été diagnostiquée.</p>		<p>avec un état des lieux et des ressources prévoir éventuellement un audit.</p>
<p>5 en fonction de la grille d'interprétation l'ide clôture la prise en charge ou oriente le patient vers le médecin délégant pour la suite de sa prise en charge</p>	<p>S'il n'y a pas de médecin disponible, il n'y aura pas de test réalisés durant cette période, pas de délégation possible sans délégant.</p>		

Nota Bene : Le Document d'aide à la Gestion des risques dans les protocoles de coopération » permet une aide au remplissage du tableau et comporte des exemples.

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

Pièce jointe: Résultats de l'enquête effectuée auprès des CLATs sur les souhaits de coopération professionnelle : présentation au réseau des CLATs le 9 juin 2015 : Diaporama en PJ

Annexe n°1 : activité et moyens humains des CLATs

en ETP	AIN	DROME	ISERE	Haute Savoie Sud	Rhône	Pyrénées orientales
Nb d'IDE	2,2	1	1,6	1	6,6	1,5
Nb Médecins	0,76	0,1	2,2	0,6	1,2	1
Nb Secrétaires	1	0,1	2	0,8	5,66	1
IDR pré vaccinale	oui	non	oui	oui	oui	oui
IDR Enquêtes	oui	oui	oui	oui	oui	oui
IDR dépistage ciblé	oui	oui	oui	oui	oui	oui
IDR aide au diagnostic	oui	non	oui	oui	oui	oui
IDR Test référence (médecine professionnelle)	non	non	oui	oui	oui	oui
Nb de tests faits en 2014 (moyenne 3 dernières années)	562	186	1733	487	4500	804
Nombre de tests lus	552	174	1646	517	4300	778

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

NB de test pré vaccinaux (enfants de plus de 3 mois) moyenne 3 dernières années	65	0	280	15	900	89
Autres (dépistage ciblé, aide au diagnostic) professionnels de santé. Moyenne 3 dernières années	497	186	854	30	2000	715
Nb de tests dans le cadre d'enquêtes (moyenne 3 dernières années)			599	472	1600	
Nombre de DO (moyenne des 3 dernières années)	40	20	88	20	180	60
Nombre de DO hors Département (moyenne des DO des 3 dernières années)	16	7	44	10	65	
Nombre de sujets contact (DO Département et hors département) moyenne des 3 dernières années	907	464	1086	935	2227	410

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

Annexe n° 2 : Protocole de grille d'interprétation suite à la lecture du test

- une réaction est jugée négative lorsque le diamètre de l'induration est < 5 mm
- une réaction est jugée positive lorsque le diamètre de l'induration est > ou égal à 5 mm
cf. synthèse et recommandations du groupe de travail du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (2002-2003)

Situations	Test négatif	Test = ou > 5 mm
Avant BCG	Vaccination * si aucune réaction sur la peau. Avis médical si réaction locale inférieure à 5 mm	Consultation médicale
Enquêtes autour d'un cas		
Patients non immunodéprimés	les Infos sur les suites sont données par l'IDE	Avis médical**
Patients immunodéprimés	Consultation médicale	Consultation médicale
Dépistage ciblé enfants de moins de 15 ans		
Avec BCG	Les Infos sur les suites sont données par IDE	Avis médical**
Sans BCG	Consultation médicale pour prescription de BCG	Consultation médicale
Embauche ou suivi de professionnels de santé		

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

Agents non immunodéprimés avec BCG	les Infos sur les suites sont données par IDE	Avis médical**	<p>Pour les situations qui méritent un avis médical, le dossier sera présenté le jour même ou dans un délai de 5 jours ouvrables au médecin référent</p> <p>Pour les situations qui conduisent à une consultation médicale, celle-ci sera programmée dans un délai maximum de 5 jours ouvrables</p>
Agents non immunodéprimés sans BCG	Consultation médicale pour prescription BCG	Consultation médicale	
Agents immunodéprimés	Consultation médicale	Consultation médicale	
<p>*Les Contre-Indications auront été éliminées lors de la prescription</p>		<p>**Avis médical : consultation auprès d'un médecin ou avis sur dossier</p>	

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

Annexe 3 Fiche de consultation

FICHE MEDICALE

Dossier chez nous

oui

non

NOM :

Prénom :

Date de naissance:

Adresse :

Téléphone :

E-mail : *(facultatif)*

Médecin traitant :

Son adresse :

Envoyé par *(prescripteur bcg, spécialiste, association) :*

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

Pays de naissance :

Délais d'arrivée en France

Langues parlées :

ISM

Motif de la consultation

- BCG direct (*moins de 3 mois*)
- Test pré-BCG
- Primo-arrivant (*moins 15 ans*)
- Enquête autour d'un cas
- Aide au diagnostic de tuberculose
- Traitement immunosuppresseur prévu
- Consultation sans acte (*conseil, orientation.*)
- Profession exposée :

Médecin du travail :

- embauche
- suivi

Antécédents

- Allergies:
- Immunodépression :
- Patient infecté par le VIH
- Patient sous corticothérapie (> 15mg/j pendant plus de semaines)
- Patient transplanté d'organe solide
- Patient sous anti TNF alpha
- Patient atteint de leucémie et de lymphome
- Patient atteint d'insuffisance rénale chronique
- Patient sous autres traitements immunosuppresseurs (chimiothérapie,

... :

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

biothérapie notamment ...)

Immunodépression médicamenteuse:

cortisone

Maladie ou fièvre récente :

ATCD de tuberculose ou d'ITL :

Voyage en pays d'endémie :

Tabac :

Infos tabac données

Carnet de vaccination présent

à venir

refait

Vaccin récent : (*ROR, Zona
Fièvre jaune, Varicelle, Rotavirus*)

Enquête autour d'un cas :

N° de l'enquête :

Cas index connu ? Lien:

Date du dernier contact contaminant :

Durée cumulée du contact et circonstances :

Bilan 1

Bilan 2

Bilan 3 avec IDR de rattrapage

TEST ET BCG

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

- Certificat de non C.I. au bcg (< 6 ms) oui non
- Interrogatoire : pas de C.I.
- Tubertest pré-vaccinal le _____ par : _____ Lot n° _____
- Lecture le : _____ par : _____ négatif positif
- BCG SSI le : _____ par _____
Dose : _____ Lot n°: _____ Bras gauche
- Infos post-vaccinales données
- Observations :

TEST INTRADERMIQUE

ATCD BCG

ATCD tests tuberculiques. (Postérieurs au dernier BCG)

- Date: _____ type: _____ date : _____ type: _____
- Date: _____ type: _____ date : _____ type: _____
- Date: _____ type: _____ date : _____ type: _____
- Si non renseigné cicatrice vaccinale : oui préciser _____ non
- Aucune information mais BCG probable dans l'enfance
- Infos vaccinales données
- Tubertest le : _____ par _____ n° Lot : _____

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

Annexe n° 4 Formulaire d'information et de recueil de consentement

Information individuelle du CONSULTANT et recueil de son consentement

Madame, Monsieur,

Vous allez bénéficier d'un test tuberculique au sein du Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse.

Cet acte médical comporte 2 temps : une petite pique sous la peau de l'avant-bras et 48 H à 72 H après, un rendez-vous pour contrôler « lire » la réponse à l'endroit où a eu lieu l'injection.

La pique est faite par un(e) infirmier(ère) et la lecture de la réaction est habituellement assurée par un médecin.

De manière dérogatoire, au sein du Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse, vous avez la possibilité de faire lire cette réaction locale par un(e) infirmier(ère), qui a été formé(e) à cette pratique.

Suite à la lecture du test certaines situations nécessiteront néanmoins un avis médical ou une consultation médicale.

Je soussigné(e)

Ayant la qualité de patient majeur
 Représentant légal du patient mineur

Déclare avoir reçu une information claire sur ce protocole, délivrée au cours d'un entretien individuel.

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

J'autorise les infirmiers(ères) diplômés(es) d'Etat participant au protocole relatif à la lecture des tests tuberculiques, à réaliser cet acte à la place d'un médecin, dans le cadre d'une consultation infirmier(ère) dédiée.

Oui Non, je souhaite que ce soit un médecin qui assure la lecture du test

Nous vous remercions de votre coopération et restons à votre disposition pour toute information nécessaire.

Fait à

Le

Signature

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

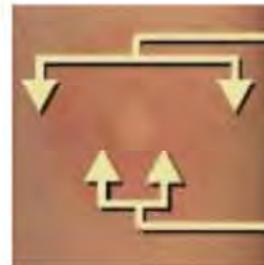
Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

Annexe n° 5 : Lecture du test tuberculique

Le test doit être lu 48 h à 72 h après l'injection

Inspection visuelle

Inspecter la zone sur laquelle a été faite l'injection : seule la partie indurée sera mesurée ; la rougeur autour de la partie indurée n'est pas prise en compte dans la lecture



Rougeur : ne pas mesurer

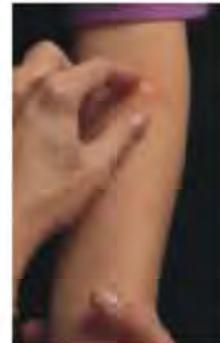
Induration

Palpation

Seule la palpation avec l'extrémité des doigts permet de mesurer l'induration qui n'est d'ailleurs pas toujours visible.

Effectuer une pression douce avec l'extrémité des doigts sur la zone concernée dans toutes les directions pour déterminer les limites et les bords de l'induration.

Certaines indurations sans relief nécessitent de masser la peau 3 minutes pour pouvoir les mesurer (cf. annexe n° 6)



COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

Marquer l'induration

En utilisant l'extrémité des doigts comme guide, marquer avec un marqueur les limites de l'induration.



Mesurer l'induration

En utilisant une réglette flexible graduée en millimètres, mesurer le diamètre de l'induration.

En cas d'induration irrégulière mesurer le diamètre le plus large



COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

Annexe n°6 : Recherche de l'induration



Relief à bords très nets
(aspect de corps étranger).



Relief à bords assez nets.



Relief à bords flous.



Induration sans relief
masser 3 minutes pour mettre
En évidence cette induration.

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

Annexe n° 7 Evaluation des compétences du délégué

Nom du médecin déléguant

Nom de l'IDE délégué (e)

	Acquis	A consolider	Pas acquis
Savoir reconnaître l'absence d'induration au lieu d'injection du test tuberculique			
Savoir repérer les différentes formes d'induration			
Induration sans relief			
Induration à bords flous			
Induration à bords assez nets			
Induration à bords très nets			
Savoir mesurer l'induration dans son diamètre le plus grand			
Savoir informer l'usager de la suite selon la grille d'interprétation			
Savoir demander un avis médical			
Savoir orienter vers une consultation médicale			

Date
signature

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

Annexe n° 8 : Recueil des indicateurs

	TRIMESTRE 1			TRIMESTRE 2			TRIMESTRE 3			TRIMESTRE 4		
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Indicateur de qualité et de sécurité												
Nombre de recours du délégué au délégant												
Nombre d'alertes jugées pertinentes par le délégant												
Nombre de mesures correctives réalisées par le délégant												
Indicateur de satisfaction et d'activité												
Nb de patients éligibles informés												
Nombre de lectures faites par IDE												
Événements indésirables												
Usager non informé												
Information non comprise par l'utilisateur												
Refus de l'utilisateur												
Défaut d'intervention ou de réponse du Délégué												
Indicateur de satisfaction des acteurs	période du au											
Taux de satisfaction des délégués / formation suivie												
Taux de satisfaction des délégués / protocole												
Taux de satisfaction des délégants / coopération												
Nombre de participants / nb de professionnels éligibles												
Nombre de sorties du protocole												
Indicateur d'impact organisationnel	Période du au											
Délai de RDV pour lecture de test												
Nombre de ½ journées de médecins libérées												

Evaluation du protocole : Réunion bilan d'activité

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

LOGO CLAT	Annexe 9 Compte-Rendu STAFF CLAT ___	Date :
		Début de la séance à ____ Fin de la séance à ____ Rédacteur :

Participants : les infirmiers (ères), le cadre de santé et le médecin délégué référent.
Excusés :

Thèmes	Pour action sur procédure
<p>PRESENTATION de la situation pour laquelle l'IDR est pratiquée dans la semaine écoulée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Test Pré-vaccinale : ➤ Test de référence dans le cadre professionnel : ➤ Diagnostic pour l'ITL : ➤ Comme aide au diagnostic (dans enquête autour d'un cas) : <p>EXAMEN des nouvelles DO :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Validation du dépistage ➤ Validation du mode opératoire ➤ Validation de l'interprétation des résultats de tests immunologiques <p>REFERENCES des suivis des SC nécessitant un avis médical :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour test positif : 	<p>FILE ACTIVE :</p> <p>Nombre de SC identifiés par IDE :</p> <p>Nombre de SC dépistés par IDE :</p> <p>Nombre de RDV IDE pris :</p> <p>Nombre de RDV IDE honorés :</p> <p>Nombre d'orientations médicales préconisées :</p> <p>Nombre d'orientations préconisées honorées :</p> <p>Nombre de consultations médicales pour cause médicale probable identifiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Demandé par IDE : ➤ Validé par le médecin:

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT))

<p>➤ En cas d'immunodépression :</p> <p>➤ Autre :</p> <p>CAUSES et explications avancées pour les divers refus...</p> <p>DOSSIER de SUIVI : avancement des enquêtes, identifications des difficultés.</p> <p>IDENTIFICATION d'une problématique nécessitant une analyse approfondie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ laquelle : ➤ date proposée : <p>ETUDE de CAS : présentation d'un cas, proposé lors du STAFF précédent, par _____</p> <p>Echanges libres :</p> <p>CONCLUSION :</p>	<p>EFFETS INDESIRABLES :</p> <p>Nombre de procédures non valides :</p> <p>Non-respect du protocole :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Erreurs d'interprétation : ➤ Défaut d'intervention ou de réponse du déléguant : <p>Nombre de refus de lecture par IDE :</p> <p>Nombre de refus de dépistage :</p> <p>Nombre de demande directe de consultation médicale :</p> <p>Nombre de refus de vaccination BCG :</p> <p>Difficultés liées au site du dépistage :</p> <p>Effets indésirables médicaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre : ➤ Et le(s)quel(s) :
--	--

COOPERATION ENTRE PROFESSIONNELS DE SANTE

Lecture des tests tuberculiques par un(e) infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE) exerçant dans un Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT)

Enquête de satisfaction du consultant en annexe 10

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION DU CONSULTANT

Vous venez de bénéficier d'une consultation de prévention réalisée par un(e) infirmier(ère). Au cours de cette visite l'infirmier(ère) peut réaliser des actes autrefois réservés à un médecin;

Merci de nous donner votre avis sur cette organisation

1 L'information qui vous a été donnée sur le rôle des médecins et des infirmier(ère)s dans votre prise en charge est-elle ?

1 Très incomplète
 2 Incomplète
 3 Assez complète
 4 Complète
 5 Très complète

2 Les explications données par l'infirmier(ère)s sur votre prise en charge vous semblent-elles ?

1 Pas du tout Compréhensibles
 2 Pas vraiment compréhensible
 3 Plutôt compréhensibles
 4 compréhensibles
 5 Parfaitement compréhensibles

3 Concernant l'élargissement du rôle de l'infirmier(ère)s dans la lecture du test tuberculique lors de cette consultation êtes-vous ?

1 Pas du tout confiant
 2 Pas vraiment confiant
 3 Plutôt confiant
 4 confiant
 5 Parfaitement confiant

4 Concernant le rôle plus important d'un(e) l'infirmier(ère)s lors de cette consultation, sachant que cet acte était auparavant réalisé par un médecin, êtes-vous ?

1 Pas du tout satisfait
 2 Pas vraiment satisfait
 3 Plutôt satisfait
 4 satisfait
 5 Parfaitement satisfait

5 Concernant le fait de ne pas rencontrer de médecin lors de cette consultation, sachant qu'il peut être contacté si besoin, êtes-vous ?

1 Pas du tout satisfait
 2 Pas vraiment satisfait
 3 Plutôt satisfait
 4 satisfait
 5 Parfaitement satisfait

6 A votre avis cette nouvelle organisation du travail entre le médecin et l'infirmier(ère)s peut-elle être proposée à d'autres personnes ?

1 Certainement, non
 2 Probablement, non
 3 Probablement, oui
 4 Certainement, oui

Merci de nous faire part de vos remarques :

.....

.....

.....

Pour mieux vous connaître :
 Quel est votre âge : ans

Vous êtes : un homme une femme